

REFERENTIEL DE COMPETENCES POUR LA FORMATION DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE DE NIVEAU MASTER 2

INTRODUCTION

Grâce aux compétences acquises lors d'une formation habilitée de grade master 2, le restaurateur du patrimoine est un professionnel qui contribue à la connaissance et à la transmission des biens culturels à travers la compréhension et le respect de leurs valeurs culturelles et de leur intégrité matérielle.

Compétences à acquérir dans une formation en conservation-restauration :

- Connaître et respecter les règles de déontologie de la profession.
- Connaître la réglementation relative aux biens culturels et l'organisation administrative des institutions qui en sont détentrices et des services chargés du contrôle scientifique et technique de l'Etat.
- Connaître les techniques de création et les processus de production des biens culturels.
- Comprendre le contexte historique, stylistique, typologique du bien culturel susceptible de bénéficier d'une intervention.
- Analyser les contextes sociétaux de production et d'usage(s) du bien culturel, dans toutes leurs dimensions : historiques, artistiques, économiques, politiques, religieuses, sociales et culturelles.
- Savoir apprécier les conséquences d'une intervention sur l'appropriation culturelle et sociale d'un bien dans son contexte.
- Connaître les conditions de présentation ainsi que l'usage et la fonction du bien culturel. Identifier et analyser les valeurs attribuées à un bien culturel.
- Savoir exploiter les sources relatives au bien culturel et maîtriser les techniques de documentation.
- Maîtriser les techniques d'observation, de diagnostic, de pronostic et les outils et techniques d'examen réalisables hors d'un laboratoire.
- Connaître les techniques d'identification des matériaux originaux et savoir interpréter les altérations et remaniements subis au cours du temps.
- Connaître la nature physico-chimique des matériaux constitutifs des biens culturels et les processus de leur altération.
- Connaître la nature physico-chimique des matériaux utilisés en conservation-restauration et les processus de leur altération.
- Comprendre et exploiter les données fournies par les analyses et examens scientifiques du bien culturel.
- Savoir hiérarchiser les objectifs d'une intervention de conservation-restauration, dans un réseau pluridisciplinaire le cas échéant.
- Élaborer une proposition d'intervention argumentée en vue d'un état de conservation stabilisé.
- Maîtriser les gestes et les techniques d'intervention garantissant une innocuité pour les matériaux constitutifs du bien culturel.
- Maîtriser les produits et matériaux apportés au cours de l'intervention ainsi que leur mise en œuvre.
- Connaître et mettre en œuvre les principes généraux et les méthodes principales de la conservation préventive.
- Connaître et mettre en œuvre les conditions optimales de conditionnement, de mouvement et de stockage du bien culturel.
- Savoir élaborer un rapport d'intervention argumenté qui précise le processus décisionnel et comprend nécessairement des préconisations de conservation préventive pour le suivi après l'intervention.
- Estimer la faisabilité, les coûts, les moyens et la durée de l'intervention.
- Connaître les règles de gestion financière et budgétaire inhérentes à l'exercice professionnel et aux marchés publics.
- Accroître sa compétence tout au long de son activité par la formation et/ou la recherche.
- Partager et transmettre son expérience et ses compétences.

Ce référentiel a été élaboré dans le cadre de la Conférence des formations publiques de niveau master constituée des institutions et des personnes suivantes dans le cadre de leurs fonctions au moment de leur participation :

- École Supérieure d'Art d'Avignon : Alfredo Vega-Cardenas (directeur de l'ESAA), Marc Maire (professeur dans la mention conservation-restauration)
- Institut national du Patrimoine, Département des restaurateurs : Olivier Zeder (directeur des études du département des restaurateurs), Aurélie Rogalla von Bieberstein (adjointe au directeur des études chargée de la formation initiale), Jane Echinard (adjointe au directeur des études chargée de la formation initiale jusqu'en novembre 2018)

Référentiel de compétences pour la formation du conservateur-restaurateur de niveau Master 2

- TALM-TOURS, École Supérieure d'Art et de Design : Ulrika Byttner (directrice TALM Tours depuis 2020), Marie-Haude Caraës (directrice TALM Tours jusqu'en 2020), Jeanne Cassier (Co-coordinatrice et enseignante CRBC), Julia Becker (Co-coordinatrice et enseignante CRBC)
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Thierry Lalot (directeur de la mention CRBC), Claude Laroque (Coordinatrice et enseignante de la mention CRBC)

HISTOIRE DES FORMATIONS PUBLIQUES FRANÇAISES

Avant la création de formations en conservation-restauration dans l'enseignement supérieur durant la décennie 1973-1983, les professionnels français se formaient auprès d'artisans ou dans des écoles à l'étranger.

- 1973 : Maîtrise de sciences et technique de conservation et restauration des biens culturels (MST), à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, devenue en 2005 Master de conservation-restauration des biens culturels (depuis 2015 : Master CRBC, parcours MPCR qui deviendra en 2019 parcours restauration des biens culturels), délivrant un diplôme de master,
- 1977 : Institut français de restauration des œuvres d'art (IFROA), devenu en 2002 le département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine (INP), délivrant un diplôme de restaurateur du patrimoine au grade de master,
- 1981 : École supérieure d'art d'Avignon, délivrant le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), option art, mention conservation-restauration valant grade de master,
- 1983 : École supérieure des beaux-arts de Tours, devenue en 2018 École supérieure d'art et de design TALM-Tours, délivrant le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), option art, mention conservation-restauration des œuvres sculptées valant grade de master.

Ces formations publiques, délivrant toutes un diplôme de niveau 7, ont contribué à l'émergence en France d'un nouveau profil professionnel et à la reconnaissance d'une discipline spécifique avec une méthodologie propre et une approche critique : la conservation-restauration des biens culturels.

DEFINITION DE LA DISCIPLINE PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES

En 1986 le Conseil international des musées (ICOM) adopte le texte *Le conservateur-restaurateur : une définition de la profession*^[1], puis en 1993, la Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ECCO) adopte un code de déontologie et définit des critères en matière notamment de formation, dont la dernière mise à jour de 2014. C'est sur cette base et sur le Code de l'ICOM mis au point par le comité de conservation-restauration de l'ICOM (ICOM-CC) en 2008, que s'établit une définition consensuelle de la discipline. Selon la définition du métier donnée par les organisations internationales, son champ de compétences s'inscrit dans trois catégories d'action à degrés divers : la conservation préventive, la conservation curative et la restauration^[2].

Dans le cadre du travail de normalisation européenne de la conservation du patrimoine culturel en cours depuis 2004 au sein du comité technique TC 346, des normes publiées par AFNOR précisent le concept de conservation-restauration et le processus d'intervention :

NF EN 16853 (X 80-040) – Juillet 2017 - Conservation du patrimoine culturel – Processus de conservation – Prise de décisions, programmation et mise en œuvre

NF EN 15898 (X 80-004) – Décembre 2019 - Conservation du patrimoine culturel – Principaux termes généraux et définitions correspondantes. Publiée dans une première version en 2011, cette norme a été élaborée au même moment que les définitions de l'ICOM-CC.

En application de l'article L452-1 du Code du patrimoine, toute intervention de restauration d'un bien faisant partie d'une collection d'un musée de France est réalisée par des spécialistes présentant des qualifications ou une expérience professionnelle définies aux articles R452-10 à 13 relatifs aux qualifications requises en matière de restauration et précisées par l'arrêté du 3 mai 2016 relatif aux qualifications requises pour procéder à la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France.

Ce référentiel a fait l'objet d'une réactualisation au vu des directives européennes relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles et des services ainsi que dans le respect des niveaux de formation d'enseignement supérieur tels que définis dans le Processus de Bologne.

^[1] <https://ealbendea.files.wordpress.com/2014/07/leconservateur-restaurateur.pdf>

^[2] <http://www.encore-edu.org/PracticePaper2014.html>

EVOLUTION DU METIER ET DE LA FORMATION – CONDITIONS D’EXERCICE

Qu’il exerce, comme travailleur indépendant, cas le plus répandu en France, ou comme salarié d’une institution, le restaurateur du patrimoine intervient toujours au sein d’une chaîne décisionnelle et opératoire interdisciplinaire. Son expertise est déterminante pour la prise de décision du responsable légal du bien culturel et également en termes de connaissance et de documentation scientifique de ces mêmes biens. La collaboration avec les acteurs du patrimoine est indispensable.

L’une des évolutions majeures de la profession depuis les années 1990 est la part croissante de la conservation préventive. C’est ainsi que l’université Paris I Panthéon-Sorbonne a ouvert en 1994 une formation spécialisée en conservation préventive, délivrant aujourd’hui un diplôme de master (Master CRBC, Parcours Conservation préventive du patrimoine). Cette formation est ouverte non seulement aux conservateurs-restaurateurs déjà diplômés, mais aussi aux acteurs d’autres disciplines impliquées dans la sauvegarde des biens culturels ainsi qu’à des personnes en formation continue.

Le grade de master de conservation-restauration des biens culturels forme à la recherche et ouvre au doctorat.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Légende tabulaire

Activité	Grande séquence logique et/ou chronologique de travail.	A
Tâche	Travail à fournir en termes de consignes.	T
Capacité	Pouvoir, savoir, vouloir agir dans un contexte professionnel donné et dans les règles de la déontologie.	C

ACTIVITÉ A1 : EXAMINER, DIAGNOSTIQUER ET PRONOSTIQUER L’ETAT D’UN BIEN CULTUREL

A1.T1	Identifier le bien culturel et la demande d’intervention
A1.T1-C1	Déterminer l’origine de la demande et le contexte d’intervention (plan global de conservation, opération ponctuelle, projet d’exposition, mesures d’urgence etc.).
A1.T1-C2	Déterminer la nature de la demande d’intervention (étude scientifique, étude préalable, sauvetage, conservation-restauration) en fonction de l’usage envisagé.
A1.T1-C3	Analyser la demande pour évaluer les besoins de coopération.
A1.T1-C4	Identifier d’éventuels besoins d’interventions alternatives ou complémentaires.
A1.T1-C5	Rassembler la documentation.

A1.T2	Analyser et caractériser le bien culturel
A1.T2-C1	Collecter et exploiter les données disponibles sur l’histoire du bien culturel. Formuler une analyse critique des sources.
A1.T2-C2	Identifier les valeurs immatérielles (savoirs, savoir-faire, pratiques sociales, etc.).
A1.T2-C3	Établir la relation entre formes, intentions, fonctions et valeurs du bien culturel.

A1.T2-C4	Rassembler la documentation.
----------	------------------------------

A1.T3	Examiner et déterminer la constitution matérielle du bien culturel
A1.T3-C1	Décrire le bien culturel.
A1.T3-C2	Identifier les matériaux constitutifs et les techniques de production du bien culturel. Décrire et documenter les traces de l'histoire matérielle du bien culturel.
A1.T3-C3	Identifier les méthodes d'examens et analyses scientifiques nécessaires à la caractérisation des matériaux constitutifs et de la structure du bien culturel. Faire appel le cas échéant aux laboratoires appropriés. Interpréter les résultats d'analyse.
A1.T3-C4	Rassembler la documentation.

A1.T4	Examiner et déterminer les conditions de conservation
A1.T4-C1	Décrire les conditions actuelles de conservation.
A1.T4-C2	Évaluer l'impact de l'environnement sur le bien culturel.
A1.T4-C3	Rassembler la documentation.

A1.T5	Examiner et déterminer les altérations : constat d'état.
A1.T5-C1	Exploiter la documentation.
A1.T5-C2	Décrire, Identifier, différencier et cartographier les altérations, leur nature et leur étendue en appliquant la terminologie appropriée.
A1.T5-C3	Réaliser la documentation graphique et photographique des altérations relevées.
A1.T5-C4	Identifier les méthodes d'examens et analyses scientifiques nécessaires à la caractérisation des altérations. Faire appel le cas échéant aux laboratoires appropriés. Interpréter les résultats d'analyse.
A1.T5-C5	Rassembler la documentation.

A1.T6	Déterminer les causes d'altération : diagnostic
A1.T6-C1	Diagnostiquer les altérations et identifier leur cause.
A1.T6-C2	Établir et analyser les relations entre altérations et matériaux, techniques, histoire matérielle et l'environnement.
A1.T6-C3	Établir le diagnostic.

A1.T7	Évaluer les processus d'altération et les facteurs de risques liés au contexte : pronostic.
A1.T7-C1	Évaluer la vulnérabilité intrinsèque du bien culturel à court, moyen et long terme.
A1.T7-C2	Évaluer les effets et les risques des conditions environnementales observés sur le bien culturel.
A1.T7-C3	Évaluer les effets et les risques lors de la manipulation (transport, exposition, stockage) et les interventions de conservation-restauration.
A1.T7-C4	Définir les futures conditions de conservation et/ou d'usage.

A1.T8	Rédiger et présenter le rapport d'étude
A1.T8-C1	Rédiger un rapport argumenté reprenant l'étude historique, technique et matérielle du bien culturel, les examens et les analyses scientifiques, les conditions de conservation, le constat d'état, le diagnostic et le pronostic établis.
A1.T8-C2	Réaliser une synthèse argumentée du rapport d'étude.
A1.T8-C3	Transmettre et présenter le rapport et ses conclusions aux responsables légaux du bien culturel et aux acteurs concernés.

ACTIVITE A2 : CONCEVOIR ET ÉLABORER UN PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION D'UN BIEN CULTUREL

A2.T9	Définir un projet de conservation-restauration
A2.T9-C1	Déterminer les objectifs du projet en accord avec le responsable légal du bien culturel.
A2.T9-C2	En prenant en compte la demande, identifier et hiérarchiser des propositions d'intervention en fonction des conclusions du rapport l'étude. Définir les degrés des interventions, conformément aux principes déontologiques.
A2.T9-C3	Proposer des interventions possibles en fonction des enjeux, des choix, des contraintes d'intervention et des risques potentiels. Les présenter si nécessaire de façon graphique.

A2.T10	Définir le niveau et le degré d'intervention d'un projet de conservation-restauration
A2.T10-C1	Réaliser une grille d'analyse des valeurs du bien culturel pour déterminer les niveaux d'interventions envisageables.
A2.T10-C2	Définir le degré d'intervention convenu selon les objectifs déterminés et les résultats escomptés. Indiquer les options de l'utilisation future. Présenter un tableau comparatif des valeurs associées et du projet scientifique et culturel du propriétaire légal du bien culturel

A2.T11	Définir un programme et mettre au point un programme de réalisation
A2.T11-C1	Élaborer un projet de conservation-restauration conforme au niveau d'intervention retenu et à la méthodologie de la conservation-restauration (exposé des mesures de conservation curative, de restauration et de conservation préventive).
A2.T11-C2	Établir un programme de réalisation tenant compte des contraintes respectives des professionnels impliqués en spécifiant les moyens humains et matériels nécessaires et les délais de mise en œuvre.
A2.T11-C3	Évaluer et prendre en compte les risques pour l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

A2.T12	Rédiger un projet d'intervention
A2.T12-C1	Réaliser un dossier illustré, recensant les informations recueillies au cours de l'étude (description du bien culturel, étude historique, enjeux et objectifs de l'intervention, résultats des analyses et examens réalisés, nature et étendue des dégradations nécessitant une intervention).
A2.T12-C2	Rédiger un projet détaillant et justifiant les interventions envisagées (conservation curative et/ou restauration), les techniques, produits et matériaux employés, la portée et les limites des méthodes préconisées, les moyens matériels et humains mis en œuvre, les lieux d'intervention, les délais d'exécution, les mesures de prévention de risques éventuels, les besoins complémentaires en matière de manutention, d'examen et d'analyses.

ACTIVITÉ A3 : RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION D'UN BIEN CULTUREL

A3.T13	Réaliser les études complémentaires éventuelles avant l'intervention
A3.T13-C1	Déterminer les besoins d'études complémentaires nécessaires, préalablement à la mise en œuvre en s'appuyant sur les informations issues de l'examen et du diagnostic et selon le projet de conservation-restauration.
A3.T13-C2	Mener des recherches documentaires complémentaires en s'appuyant sur l'étude de sources bibliographiques et sur l'observation du bien culturel.
A3.T13-C3	Conduire des recherches méthodologiques complémentaires, réaliser des essais complémentaires d'efficacité et de compatibilité des méthodes, des tests de faisabilité en utilisant outils et produits adaptés.
A3.T13-C4	Conduire des recherches scientifiques complémentaires avec l'aide des laboratoires appropriés, selon les besoins révélés par l'examen et le diagnostic.

A3.T14	Finaliser et phaser l'intervention : protocole d'intervention
A3.T14-C1	Concevoir et rédiger une proposition de protocole d'intervention comprenant des modélisations d'exécution et de résultat.
A3.T14-C2	Présenter le projet de protocole d'intervention au responsable légal du bien culturel pour validation.
A3.T14-C3	Rédiger le protocole d'intervention adossé à un calendrier prévisionnel sous forme contractuelle.

A3.T15	Déterminer et organiser les espaces nécessaires au projet
A3.T15-C1	Déterminer et organiser les espaces de travail nécessaires à la réalisation des opérations prévues, aux différentes phases du projet et aux compétences impliquées.
A3.T15-C2	Garantir la protection des personnes et celle des collections conformément à la législation en vigueur (assurances, procédures de manutention, protections individuelles et collectives, le cas échéant fournir un plan de prévention des risques liés à une coactivité).

A3.T16	Déterminer et répartir les compétences requises pour chaque phase
A3.T16-C1	Mobiliser les compétences nécessaires à la conduite de chaque phase du projet d'intervention : restaurateurs et autres professionnels.
A3.T16-C2	Établir un contrat avec les salariés, cotraitants ou sous-traitants et coordonner les prestations selon un calendrier convenu.

A3.T17	Réaliser les opérations préparatoires à l'intervention
A3.T17-C1	Acquérir les matériaux, matières et matériels nécessaires à la réalisation des différentes phases du projet ou s'assurer de leur disponibilité en temps voulu.
A3.T17-C2	Effectuer les opérations de sécurisation des lieux et des biens, préalables à la mise en œuvre de l'intervention de conservation-restauration.

A3.T18	Mettre en œuvre les opérations de conservation curative
A3.T18-C1	Mettre en œuvre les interventions dans le but de retarder l'altération du bien culturel, selon le protocole retenu.
A3.T18-C2	Établir un bilan des opérations de conservation curative et présenter, si nécessaire, le résultat au responsable légal du bien culturel.
A3.T18-C3	Déterminer, avec le responsable légal du bien culturel, si une réévaluation du projet initial est nécessaire, impliquant des aménagements ou des interventions complémentaires.

A3.T19	Mettre en œuvre les opérations de restauration
A3.T19-C1	Selon le protocole établi et les résultats des traitements, mettre en œuvre les interventions de restauration sur le bien culturel, afin d'en faciliter l'appréciation et/ou l'usage.
A3.T19-C2	Présenter le bilan des opérations de restauration au responsable légal du bien culturel.
A3.T19-C3	Déterminer, avec le responsable légal du bien culturel, si des interventions complémentaires sont nécessaires.

A3.T20	Mettre en œuvre les mesures de conservation préventive
A3.T20-C1	Selon les risques identifiés, les résultats des opérations de conservation et/ou de restauration et les arbitrages rendus, contribuer à la mise en œuvre des mesures de conservation préventive.
A3.T20-C2	Élaborer un document regroupant l'ensemble des préconisations relatives au bien culturel ou à un ensemble de biens culturels et à leur environnement, dans le but d'en assurer la conservation préventive.
A3.T20-C3	Établir un bilan des mesures de conservation préventive et le présenter au responsable légal du bien culturel.
A3.T20-C4	Contribuer à la sensibilisation des personnels concernés et à la diffusion des bonnes pratiques.

A3.T21	Élaborer et rédiger un rapport d'intervention et de son résultat
A3.T21-C1	Rédiger un rapport d'intervention circonstancié, argumenté et documenté, illustré par des références bibliographiques et photographiques, qui fasse état de toutes les interventions effectuées et modifications de l'œuvre, et d'une évaluation des résultats de l'intervention.
A3.T21-C2	Transmettre et présenter ce rapport au responsable légal du bien culturel.
A3.T21-C3	Dans le respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle, contribuer à la diffusion auprès des publics des informations issues de l'étude et du bilan des opérations de conservation-restauration entreprises.

ACTIVITE A4 : CONTRIBUTION A L'ÉTUDE SANITAIRE D'UNE COLLECTION PATRIMONIALE

A4.T22	Collaborer à la réalisation d'un projet d'étude
A4.T22-C1	Décrire, dénombrer et caractériser une collection dans son contexte.
A4.T22-C2	Participer à l'évaluation des risques encourus par la collection dans son contexte.
A4.T22-C3	Préconiser des mesures de conservation préventive, de conservation curative et de restauration.
A4.T22-C4	Rédiger un rapport d'étude argumenté.

ACTIVITÉ A5 : GERER ADMINISTRATIVEMENT ET FINANCIEREMENT UNE OPERATION DE CONSERVATION-RESTAURATION D'UN BIEN CULTUREL

A5.T23	Estimer budgétairement le projet d'intervention
A5.T23-C1	Estimer le coût global d'un projet, l'estimation se basant sur les notions comptables de prix de revient, de vente d'une prestation ainsi que de « marge de vente », et devant intégrer le niveau d'expertise du prestataire ainsi que son expérience. Le coût de la prestation intellectuelle devra être estimé au même titre que le coût technique de la prestation.
A5.T23-C2	Concevoir un budget en adéquation avec le contexte de la demande et la nature du projet.
A5.T23-C3	Établir un devis ou une offre comprenant la prestation intellectuelle et la totalité des informations nécessaires à l'évaluation de la prestation globale.

A5.T23-C4	Rédiger une offre adaptée au contexte de la demande et à la nature du projet du point de vue technique, déontologique et financier dans le cadre des réglementations juridiques en vigueur.
A5.T23-C5	Créer un planning d'intervention cohérent et le communiquer dans l'offre.
A5.T23-C6	Savoir communiquer, négocier et échanger avec le responsable légal afin d'établir une offre adaptée à la demande.
A5.T23-C7	Gérer les obligations légales (droit d'œuvre, droit propriété, gestion du personnel...).

ACTIVITE A6 : PARTICIPER A LA RECHERCHE ET A LA TRANSMISSION DES SAVOIRS EN
CONSERVATION-RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

A6.T25	Concevoir un projet de recherche en conservation-restauration
A6.T25-C1	Formuler une problématique de recherche originale dans le champ de de la conservation-restauration des biens culturels. Définir les produits attendus de la recherche.
A6.T25-C2	Concevoir et mettre en œuvre les étapes d'une démarche de recherche, fondamentale ou appliquée.

A6.T26	Identifier et se mettre en relation avec des acteurs partenaires
A6.T26-C1	Connaître l'organisation des institutions de recherche et des institutions culturelles.
A6.T26-C2	Identifier, sélectionner et communiquer avec les différents acteurs susceptibles de faire équipe : conservateur-restaurateurs, enseignants, chercheurs, institutions susceptibles d'apporter un financement.

A6.T27	Répondre à un appel à projets de recherche
A6.T27-C1	Collaborer à la formulation d'un projet de recherche dans les normes d'un appel à projet.
A6.T27-C2	Participer à la programmation, à la planification et à la budgétisation du projet.

A6.T28	Rendre compte de la recherche et de ses résultats
A6.T28-C1	Définir les conditions de restitution de la recherche et de présentation des résultats.
A6.T28-C2	Communiquer les résultats de la recherche à la communauté scientifique et au public, à l'écrit (publications) comme à l'oral (conférences).